



Recrutement

Responsable (H/F) de la billetterie et des relations aux publics - CDD à temps partiel (28h) – mars à septembre 2026

Remplacement congé maternité de mars à septembre 2026

Placé(e) sous la responsabilité du directeur (par délégation de la Présidente de l'association), en lien avec la Responsable de la communication, le(la) Responsable de la billetterie et des relations aux public est en charge des missions suivantes :

BILLETTERIE

Il(elle) assure la mise en place et l'organisation du service de réservation et vente des billets pour les concerts organisés par le Festival. Il(elle) participe aux missions de ce service et gère l'équipe de vente.

Administration (paramétrage des concerts), préparation et mise en place de la billetterie (en relation avec les prestataires informatique et billetterie), suivi comptable (factures, bordereaux, bilans comptables, dépôts espèces, suivi...)

Encadrement de l'équipe de vente (plannings, contrôle des opérations, formation des nouveaux agents...)

Accueil, information, conseil, suivi de la clientèle

Vente des billets de concert, gestion de contingents (web, points de vente extérieurs ou avec partenaires...), suivi des réservations des groupes (scolaires, CE, soirées entreprises...), etc.

Invitation/Protocole : gestion des invitations (traitement des réponses, placement)

Il/elle Assure une veille des remplissages de salles et, le cas échéant, propose des actions commerciales ciblées.

Accueil pendant le Festival

- Coordination des personnels mis à disposition et des bénévoles pour l'accueil des publics ;
- Numérotation des places dans les salles où cela est nécessaire.
- Accueil des invités

RELATIONS ET DEVELOPPEMENT DU PUBLIC

Développement et fidélisation du public

- Démarchage de groupes, CE, associations et propositions d'offres commerciales ciblées et adaptées pour fidéliser les festivaliers ;
- Mise en place et suivi de collaborations avec des acteurs culturels ou à caractère social de la région (associations, maisons de quartier, structures d'insertion) ;

Gestion des fichiers clientèle et partenaires

- Mise à jour, enrichissement et optimisation ;
- Exports en lien avec les besoins de la communication.

VIE DE L'ASSOCIATION

- En lien avec le directeur, organisation et suivi des réunions statutaires de l'association gestionnaire (Assemblée Générale, Conseils d'administration) : envoi des convocations, gestion fichier des membres, accueil des adhérents lors de l'AG

INFORMATIONS GENERALES

Période/durée d'embauche (à préciser et confirmer) : début mars à fin septembre 2026

Poste en CDD à **temps partiel (28h) annualisé**. Dans le cadre d'un accord d'entreprise sur la modulation du temps de travail, celui-ci peut varier en fonction des périodes hautes (fin juin et septembre) et basses.

Possibilité d'un autre mode de rémunération ou d'un autre statut : intermittence, autoentrepreneur, facturation de service.

Basé à Besançon au bureau du Festival, et dans lieu(x) provisoire(s) de la billetterie à Besançon, notamment au Kursaal. Ponctuellement, déplacement possible sur d'autres lieux de concerts du festival pour assurer notamment la billetterie aux entrées des concerts.

Profil souhaité

- Goût du contact avec le public et du travail en équipe, sens de l'accueil,
- Disponibilité, autonomie et rigueur dans l'accomplissement des missions confiées,
- Capacité et si possible expérience managériale,
- Bac + 2 apprécié / Permis B apprécié / Anglais apprécié,
- Connaissances informatiques générales, maîtrise des logiciels de bureautique (Word, Excel...)
- Expérience en billetterie de spectacle indispensable,
- Si possible, formation ou expérience en marketing et/ou relations publiques,
- Intérêt pour la musique.

Salaire

Cadre d'emploi : groupe 5 de la Convention (CCNEAC), échelon suivant expérience, sur douze mois.
www.ccneac.fr

Temps de travail annualisé avec modulation du temps de travail selon accords d'entreprise et convention collective (période haute en septembre).

Salaire lissé sur l'ensemble de la période (montant fixe mensuel).

Chèques restaurant + mutuelle.

Le Festival prendra en charge une période de formation avec le prestataire du logiciel billetterie si nécessaire. Une période de tuilage est prévue avec la personne titulaire du poste.

Date limite de candidature : 8 décembre 2025

Condition de recrutement

Lettre de motivation et CV à adresser à Jean-Michel Mathé, Directeur du Festival

Uniquement par courriel : jmmathe@festival-besancon.com



Un entretien préalable pourra être organisé en visioconférence.

Un entretien final sera organisé à Besançon avec les candidat(e)s sélectionné(e)s.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

Créé en 1948, le Festival de Besançon compte parmi les plus anciens et les plus prestigieux festivals de musique en France. Ouvert aux récitals et à la musique de chambre, c'est toutefois le répertoire symphonique qui a le plus marqué son histoire. Cette image s'est renforcée en 1951 avec la création du Concours international de jeunes chefs d'orchestre, qui s'est rapidement imposé comme la plus prestigieuse manifestation de sa catégorie ; il est biennal et organisé les années impaires.

Le Festival est aussi depuis ses origines un acteur essentiel de la création et de la diffusion de la musique contemporaine. Il développe un ambitieux projet de résidence de compositeur en Franche-Comté avec le soutien de nombreux partenaires locaux. Le Festival poursuit également une démarche volontariste d'ouverture au public le plus large.

www.festival-besancon.com

Le Festival est administré par une association loi 1901 avec un conseil d'administration de 18 membres dont 9 représentants des principales collectivités publiques partenaires (Région Bourgogne – Franche-Comté, Ville de Besançon, Département du Doubs...).

L'équipe d'organisation est composée de cinq salariés permanents renforcée d'emplois temporaires (CDD, intermittents) et d'une cinquantaine de bénévoles pendant le Festival en septembre.

Le Festival de musique de Besançon Franche-Comté est membre de France Festivals (Fédération française des festivals internationaux de musique), dont il est également membre fondateur, de la Fédération mondiale des concours internationaux de musique (FMCIM) et du Syndicat national des scènes publiques (SNSP).

